

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 23 SEPTEMBRE 2021

=====

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 27 août 2021.

Etait en retard : Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme CORRE (Mme LOURDELLE étant arrivée à 14h08 avant le vote de la délibération N°1c).

Etait présents : MM. ROBERT et HANON, Mmes AIT CHIKHEBBIH et BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. MAZURE, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, MM. CUGIER, DAUBRESSE, REAL et OUDJANI, Mmes GLEMBE, NION et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH, CLAVET, DUCASTEL et BERNA, Mme VINCENT.

Etait excusés : M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme MASSET ayant donné pouvoir à Mme MAZEREUW, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur REAL, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.